

Les règles de désenfumage dans les Établissements Recevant du Public (E.R.P.)

OBJECTIFS



- Connaître la réglementation applicable dans les ERP ;
- Connaître les obligations de désenfumage dans les ERP ;
- Appliquer l'instruction technique 246 ;
- Appliquer l'instruction technique 263 ;
- Dimensionner un système de désenfumage ;
- Comprendre les interactions avec les systèmes de sécurité incendie.

PUBLIC

- Les responsables de sécurité
- Les bureaux d'études fluides
- Les économistes de la construction
- Les architectes

DURÉE : 3 jours

CONNAÎTRE LA REGLEMENTATION APPLICABLE DANS LES ERP

- Le classement des ERP (CCH et articles GN)
 - Les établissements : du premier groupe ; de 5ème catégorie ; spéciaux
- Les dispositions constructives (articles C0)
- Les règles de désenfumage (articles DF)

CONNAÎTRE LES OBLIGATIONS DE DESENFUMAGE DANS LES ERP

- Le désenfumage des locaux ; des circulations ; des escaliers

APPLIQUER L'IT 246

- Les principes de désenfumage
 - Le désenfumage naturel ; le désenfumage mécanique.
- Désenfumage des locaux
 - Calcul de désenfumage des locaux inférieurs à 1 000 m² et supérieurs à 1 000 m²
 - Création de canton de désenfumage
- Désenfumage des circulations
 - Règles de conception ; Dimensionnement d'un système de désenfumage naturel
 - Dimensionnement d'un système de désenfumage mécanique
- Désenfumage des escaliers
 - Calcul de dimensionnement ;
 - Les solutions applicables (mécanique, pneumatique, électrique)
- Désenfumage des parcs de stationnement
 - Règles de calcul ; Dimensionnement et implantation des matériels

APPLIQUER L'IT 263

- Règles de conception des atriums
- Le désenfumage des grands atriums
- Le désenfumage des petits atriums

DIMENSIONNER UN SYSTEME DE DESENFUMAGE

- Cas pratique de désenfumage ;
- Exercice de calcul.

COMPRENDRE LES INTERACTIONS AVEC LES SSI

- Les différents systèmes de sécurité incendie ;
- Les obligations d'asservissement au S.S.I.

PRÉ-REQUIS : aucun

TARIFS

- solution 1 : 1 100 € HT trois jours (par participant) (1)
- solution 2 : 3 900€ HT trois jours (de 1 à 10 participants) (2)

(1) tarif comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

(2) tarif ne comprenant pas les frais de déplacement du formateur, les frais pédagogiques, les pauses, les déjeuners et les éventuels honoraires liés à une adaptation du programme.